

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RESERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions... Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Mai 1879.

Chronique générale.

RENTREE DE LA CHAMBRE.

C'est jeudi prochain 15 mai que la Chambre reprend ses séances.

Voici, d'après le Journal officiel, l'ordre du jour de la séance de rentrée :

A deux heures, séance publique.

Tirage au sort des bureaux.

Suite de la première délibération sur le projet de loi précédemment adopté par le Sénat et relatif au service d'état-major. — M. le colonel Tézenas, rapporteur.

Première délibération : 1° sur le projet de loi portant autorisation de verser de l'alcool sur les vins moyennant un droit de 20 fr. en principal, et modification de l'impôt sur les vins alcoolisés ; 2° la proposition de loi de M. Hermaty et un grand nombre de ses collègues tendant à dégrever les sucres employés au sucrage des vendanges. — M. Escanyé, rapporteur.

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Alfred Naquet, relative au rétablissement du divorce. — Rapporteur, M. Hippolyte Faure.

Discussion du projet de résolution de M. le baron de Janzé, portant modification au règlement de la Chambre. — Rapporteur, M. Ninard.

Une question va être soulevée à la Chambre, à propos du conseil municipal de Paris, qui se recrute parmi les politiciens qui ne sont pas parisiens, ni d'origine, ni d'adoption, et dont les journaux radicaux font seuls la candidature.

On objecte à ce sujet que si on laissait se continuer cet « errement » électoral, il viendrait un instant où la ville de Paris ne serait

plus représentée au conseil municipal que par des individualités absolument étrangères à la capitale.

C'était déjà une question que M. de Marcère voulait traiter pendant cette session, s'il était resté au ministère.

La commission du budget demande que les maisons nationales d'éducation de filles qui dépendent de l'ordre de la Légion d'Honneur, soient placées sous la direction du ministre de l'instruction publique et que l'enseignement dans ces maisons soit confié à des laïques.

On nous assure qu'un chef de bureau de l'un de nos ministères, prêt à prendre sa retraite, vient d'être subitement révoqué de ses fonctions parce que l'on a découvert, à la suite d'une dénonciation, qu'il s'était rendu, en 1873, à Chislehurst, auprès du prince impérial et de l'impératrice.

Des députés des gauches ont annoncé, dans une réunion, où ils se trouvaient rue de l'Odéon, que M. Challemel-Lacour serait encore proposé comme ministre des affaires étrangères, au cas probable de la prochaine retraite de M. Waddington.

Dans les villes de garnison où se trouve un archevêque ou un évêque, il a toujours été dans l'usage de placer un factionnaire à la porte du palais épiscopal. Il n'avait jamais été dérogé à cette habitude depuis le Consulat, qui reprit les anciennes traditions qui furent jusqu'ici constamment respectées. Aujourd'hui, nos gouvernants vont faire cesser ce qu'ils appellent une « anomalie » (!) et vont supprimer les factionnaires aux portes de tous les palais diocésains.

On annonce que M. Loyson, ex-père Hyacinthe, vient d'adresser au Sénat et à la Chambre, au nom de l'église catholique gallicane, une pétition réclamant pour cette église la reconnaissance de l'Etat et la jouissance des avantages attribués aux cultes déjà existants.

L'Ordre dit qu'il serait question de remplacer M. Waddington par M. de Noailles,

ambassadeur d'Italie, et de donner la présidence du conseil à M. de Freycinet.

Hier matin, conseil de cabinet chez M. Waddington. La crise persiste. Une scission se serait définitivement établie dans le cabinet, et le groupe extrême serait en minorité. M. Lepère se retirerait et serait remplacé par M. Andrieux ou par un membre de l'extrême gauche. (Patrie.)

Le Président de la République a signé un nouveau décret de grâce et d'amnistie ; il en signera un second ces jours-ci ; les deux ensemble s'appliqueront, si nous sommes bien renseignés, à plus de 4,000 condamnés pour faits relatifs à la Commune.

Par ordre du général Farre, gouverneur militaire de Lyon, le piquet de soldats et la musique qui assistaient à la messe militaire dite chaque dimanche par l'aumônier, au camp de Sathonay, ont été supprimés. C'est du moins ce que nous lisons dans les feuilles rouges.

On ne devait pas moins attendre de l'ami de M. Gambetta. (Décentralisation.)

Le temps n'est pas encore éloigné où M. de Bismark souhaitait et favorisait le développement chez nous des institutions républicaines.

Le grand chancelier estimait que la France en République ne pouvait plus être un danger ni une menace pour la paix et la tranquillité de l'Allemagne. Si, au point de vue militaire, les prévisions de M. de Bismark se sont à peu près réalisées, elles n'ont pas été aussi justifiées au point de vue politique, et les attentats répétés contre l'empereur Guillaume et les autres souverains de l'Europe ont fait réfléchir le grand chancelier, qui n'échangerait certainement plus aujourd'hui avec le prince de Hohenlohe la même correspondance que naguère avec le comte d'Arnim.

En sa qualité de ministre des affaires extérieures, M. Waddington doit être renseigné par ses agents à l'étranger sur les me-

sures que la Russie et l'Allemagne projettent de prendre pour combattre le flot révolutionnaire.

Il ne peut par conséquent pas ignorer que les hommes d'Etat russes, convaincus que l'existence en France d'un gouvernement républicain donne — involontairement sans doute — un appui moral des plus fâcheux aux agitateurs de tous les pays, profitent du changement survenu dans la façon de voir de M. de Bismark pour démontrer aux cabinets européens l'avantage qu'auraient l'Allemagne, la Russie et les autres puissances, à ce que la forme républicaine fût remplacée en France par un régime autoritaire et monarchique. (Le Pays.)

LA COMMUNE ET LA LÉGIION-D'HONNEUR.

Nous sommes destinés à voir des événements que l'histoire dans cent ans taxera de fables.

En 1871, un mouvement insurrectionnel que l'on ne saurait comparer à aucun de ceux qui l'ont précédé, vint ensanglanter la capitale de la France, la capitale du monde civilisé ; la torche des pétroleurs vint s'abattre à l'aise sur nos plus beaux monuments. Le sens moral d'une population aussi nombreuse put être assez perverti par les doctrines socialistes, pour que des Français s'attelassent comme des bêtes de somme aux cordes qui ont renversé la colonne Vendôme. Cet acte de vandalisme fut accompli par des Français, c'est-à-dire par des citoyens d'un pays que l'on a raillés pour son chauvinisme. On ne le fera plus désormais.

Dans les rangs de ces fervents de l'anarchie, il s'est trouvé des gens qui portaient le ruban de la Légion d'Honneur.

Et voici qu'amnistiés, ces contempteurs des institutions modernes, ces démolisseurs d'un monument de nos gloires, justement rayés des cadres de la Légion d'Honneur, relèvent la tête et réclament leur réintégration. Ces légionnaires indignes qui ont tué ou fait tuer des soldats, parmi lesquels plus d'un portait sur la poitrine l'étoile d'hon-

Marthe et sa parente prêtèrent d'abord peu d'attention à cette impatience de l'orpheline ; mais lorsque la nuit arriva, amenant une bourrasque de neige, quand la tourmente commença à hurler dans les gorges de la montagne sans que les voyageurs eussent reparu, alors l'anxiété s'empara aussi de leurs cœurs. Minuit allait sonner, et personne de retour ! Un craquement s'étant fait entendre à la porte, elles avaient espéré un instant ; mais, hélas ! ce n'était que le vent descendant bruyamment dans la vallée par violentes rafales.

Tout à coup, l'enfant poussa un grand cri, joignit ses petites mains, ferma les yeux, et tomba renversée sur les genoux de Marthe. Les deux femmes, effrayées, s'efforcèrent de la rappeler à la vie. L'orpheline promena longtemps autour de la chambre de grands yeux égarés ; puis elle dit avec un profond soupir :

— Oh ! que je souffre au cœur ! L'homme bon pleure, parce qu'il ne peut revenir...

En entendant ces mots, la vieille bonne femme recula de saisissement, et, joignant les mains, dit tout bas :

— Mon Dieu ! il est arrivé un malheur ! La petite le voit... C'est une enfant née le dimanche !

Un quart d'heure à peine après cette scène, on frappait doucement à la fenêtre, et la voix bien connue d'un voisin priait la cousine de sortir un instant. Marthe, pâle comme la mort, s'assit sur le lit

Il est vrai que la pauvre femme sentit son cœur se serrer en acceptant cette aumône, après que la mère de Jost eut témoigné de l'humeur à propos de la petite étrangère ; mais la soucieuse vieille femme ne resterait pas longtemps, pensa-t-elle, sans marquer elle-même quelque amitié à la pauvre orpheline, qui était là si tranquillement, si pieusement assise, qu'elle ressemblait aux petits anges du grand tableau de l'église du village. Lorsqu'elle levait ses grands yeux bleus sur la vieille mère, il semblait à celle-ci que le regard de l'enfant faisait rentrer dans le plus profond de son cœur ses plus dures pensées. Et quand elle s'en vint à lui dire, avec son accent étranger, mais plein de grâce et de charme : « Grand'mère, n'en veuillez ni à moi ni aux braves hommes ; quand j'aurai retrouvé mon père, je lui dirai combien vous avez été bonne pour moi », la vieille sentit tout à coup des larmes venir à ses yeux.

— Oui, oui, petite enchantresse, dit-elle avec un sanglot presque comique, tu m'as jeté un charme ; si ceux de chez Conrad ne peuvent te garder, tu resteras auprès de moi, aimable et douce enfant.

Ces paroles étaient nécessaires pour soulager le cœur de Marthe, que l'inquiétude oppressait. Elle se prit même à sourire en voyant le petit Conrad tendre ses bras potelés à la jeune fille.

— En voilà une qui s'y entend aussi, dit la bonne

vieille avec un sourire ; vois un peu comme elle prend le petit avec grâce et le porte gentiment sur son bras ; on dirait qu'elle l'a vu faire dans quelque château de comte. A propos, je voudrais bien lui demander encore une fois qui est son père et où demeure sa famille.

— Oh ! mère, laisse pour le moment ces questions de côté ! lui dit Marthe d'un ton suppliant ; tu sais combien elle a déjà pleuré aujourd'hui ; pour-quoi renouveler son chagrin ?

Ainsi se passaient les heures, sans autre souci grave que celui de la situation précaire dans laquelle se voyait la petite famille, au milieu de la détresse générale.

Les femmes ne s'inquiétaient que médiocrement de l'absence des deux jeunes hommes, étant accoutumées à les savoir éloignés et exposés aux dangers des courses dans les montagnes ; mais quand l'après-midi vint, la petite fille montra tout à coup une inquiétude inexplicable. Jusqu'à ce moment elle s'était tenue assise, calme et silencieuse ; mais maintenant elle n'avait plus de repos, et passait impatiente d'une place à l'autre comme agitée par un génie malfaisant.

L'enfant allait de la fenêtre à la porte, et de la porte s'avançait sur la route pour regarder du côté de l'Oberalp, demandant avec insistance pourquoi elle ne voyait pas revenir « l'homme bon », comme elle l'appelait.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UN BON SAMARITAIN.

(Suite.)

Le malheur a des messagers infernaux qui sont à lui : ils s'en vont sur des coursiers ailés et invisibles parcourir le pays, frapper aux fenêtres des châteaux et des chaumières, pour annoncer aux habitants consternés les fatales nouvelles. Ceux qui habitent dans le voisinage de l'événement n'en ont encore rien appris, que déjà la rumeur s'est répandue avec la rapidité de l'éclair. Qui l'a apportée, cette nouvelle ? Personne ne saurait le dire. Peut-être est-ce la sympathie des cœurs qui donne, au moment où fond le malheur, des pressentiments dont on aura plus tard la confirmation.

Depuis le départ de son mari, Marthe n'avait pas quitté la cousine de Conrad, la mère de Jost. Après la scène de la veille, une inquiétude bien naturelle ne lui aurait pas laissé un instant de repos, si elle eût dû demeurer seule dans la maisonnette isolée qu'elle habitait hors du village ; puis, chez la cousine, il y avait encore au moins une miche de pain à partager.

neur conquise au prix du sang, ces légionnaires indignes, ces soi-disant républicains si dédaigneux des « hochets de vanité, » osent revendiquer aujourd'hui le droit de porter le ruban rouge. L'aigle noir de Prusse serait mieux à sa place à leur boutonnière, car c'est avec les canons des vainqueurs de 1870 que nous avons fondu la colonne.

Nous lisons dans le *Pays* :

Le journal la *France* nous porte un défi que nous acceptons.

Il dit qu'il nous serait impossible d'expliquer ce que nous entendons par le mot de LIBERTÉ.

Le défi de la *France* est occasionné par un article de nous dans lequel on lisait ces lignes :

« Jamais la République ne donnera la liberté de la presse, pas plus que toute autre liberté, car la République est hors d'état de supporter la liberté. »

« La liberté tue la République. Elle le sait bien. »

Oui, j'ai affirmé que la République ne saurait supporter la liberté, et je le maintiens.

La meilleure preuve, c'est qu'elle ne l'a jamais donnée, ce qui indique pour l'avenir qu'elle ne la donnera jamais.

La France a eu trois fois le malheur et l'humiliation de voir la République se déchainer sur elle comme un fléau.

Et trois fois elle avait renversé la monarchie, parce que cette monarchie, disait-elle, était incapable de donner la liberté et opprimait la France par une autorité despotique.

Et chaque fois que la République a remplacé la monarchie, loin de réparer la faute de la monarchie, loin de faire autrement qu'elle, elle a toujours, au contraire, outrepassé les exagérations autoritaires de la monarchie, sans avoir jamais le courage et l'honneur d'exécuter ses programmes et d'accomplir ses promesses.

C'est au nom de la liberté que vous avez renversé l'Empire.

Et quelle est donc la liberté que vous nous avez donnée depuis ?

Où est le journaliste qui peut écrire impunément au nom de la liberté de la presse ?

Quel est le candidat à la députation qui peut être certain d'être validé au nom de la liberté électorale ?

Quelle est la congrégation qui peut être assurée du lendemain, au nom de la liberté d'association ?

Non-seulement la liberté ne nous est pas donnée, comme devrait la donner la République, mais encore elle est diminuée comme la donnait l'Empire.

Les prisons regorgent d'écrivains, la moitié de l'enseignement français va être supprimée, les prêtres sont insultés dans la rue, l'Eucharistie devient publiquement et cyniquement la risée des collégiens de l'Université à Roanne, toutes les propriétés achetées par les catholiques, à grands frais et pour fonder les universités libres qu'une loi républicaine avait décrétées, sont ruinées,

de son enfant.

Dehors, sous le vent et la pluie, la vieille femme apprend du voisin, lequel venait d'Andermatt, qu'on disait par là-bas que le Conrad aux chamois avait été arrêté à Dissentis, et qu'il devait être fusillé le matin.

(A suivre.)

Un Cham tiré du *Charivari* des dimanches :

La vignette représente un député et un photographe. En face de ce dernier, plusieurs femmes aux yeux pochés ou un bandeau sur un œil.

Légende : « député favorable au divorce parcourant son département pour y faire prendre des photographies de femmes mariées. »

Un brave docteur, qui a oublié un de ses clients dans sa tournée de la veille, vient réparer cet oubli.

A la vue des tentures noires qui garnissent la porte, il a comme un pressentiment que son malade s'est passé de lui pour en finir.

Il s'approche un peu vexé du concierge :

— Est-ce que... ?

— Ce n'est pas la peine que vous montiez, lui dit le concierge, monsieur va descendre.

X... a fait une chute dont il n'est pas bien remis encore.

On demande de ses nouvelles.

— Ma foi, depuis cet accident, dit un ami, il est devenu presque idiot.

— Alors sa chute lui a profité, car auparavant il l'était tout à fait.

et vous demandez, dans votre audacieuse impudence, de vous dire ce que c'est que la liberté !

La liberté, c'est ce que vous avez promis mensongèrement, et c'est ce que vous ne donnez pas.

La liberté, c'est ce que vous dites, et c'est ce que vous ne faites pas.

C'est l'affirmation sur vos lèvres et la négation dans vos actes ; c'est votre apostasie quand vous parvenez aux affaires, alors que la liberté était votre culte quand vous étiez dans l'opposition.

La liberté, c'est votre flétrissure, parce que son nom seul démontre qu'il n'y a rien de commun entre ce divin principe et vous.

La liberté enfin, ce sera votre condamnation prochaine, châtiment mérité, car, étant venus en son nom, vous n'aviez de raison d'être qu'en la servant et qu'en lui obéissant.

Renégats de cette liberté dont vous avez voulu faire votre apanage, contempteurs de l'autorité qui est notre principe à nous, vous apparaissez petit à petit comme des gens impuissants à donner l'une et à comprendre l'autre.

Et quand cela sera suffisamment démontré par vos paroles et par vos actes, quand on verra que vous avez renversé la monarchie sans être capable de faire mieux ou même de faire autrement, quand on s'apercevra que tous vos hommes politiques ne sont que des saltimbanques odieux et faméliques, faisant la parade devant l'opinion et battant la grosse caisse sur le ventre de la France, alors que la baraque est vide, et qu'on y est volé pour son argent, quand tout cela aura lieu, ce qui est moins loin qu'on ne le pense, alors il arrivera pour votre troisième République ce qui est arrivé pour les deux autres : un souffle, un dégoût s'élèvera aux quatre coins de notre pays et la balaira ! — PAUL DE CASSAGNAC.

Les dames de la halle de Nice ont envoyé aux députés une adresse contre le projet Ferry.

Voici la traduction littérale du dialecte niçois :

« Messieurs les députés.

« On dit que vous voulez faire partir de Nice les Frères et les Sœurs, de grâce n'y touchez pas, nous sommes contentes de ce monde. Ils instruisent nos enfants, les éduquent bien, les gardent les dimanches, ils viennent les voir quand ils sont malades ; que voulez-vous de mieux ?

« Peut-être que vous nous enverriez à leur place de beaux messieurs et de jolies demoiselles qui pourraient même se marier ensemble, ça va bien ; mais nous connaissons ce que nous avons, et nous le gardons.

« On dit aussi que vous voulez qu'en classe on ne fasse pas parler de religion ; bon Dieu ! mais alors nos enfants n'en sauront jamais un mot.

« Nos maris sont à leur travail, nous sommes toute la journée au marché, à la place ou chez la pratique ; sans les écoles nous n'aurions que des païens ; et cependant il faut un peu de crainte de Dieu à nos garçons, c'est toujours trop tôt qu'ils deviennent-polissons ; à plus forte raison pour nos petites ; une fille sans religion ne s'est jamais vue dans notre pays.

« En temps de République, comme toujours, la voix du peuple et même des femmes doit compter pour quelque chose ; nous vous prions donc de ne rien déranger de ce qui marche bien, et de nous laisser choisir qui nous plaît pour élever nos enfants. »

IL Y A LOTERIE ET LOTERIE.

On lit dans le *Journal officiel* :

« Par arrêté en date du 9 mai courant, le ministre de l'intérieur a autorisé M. Henri Martin, sénateur et vice-président du comité de l'Union franco-américaine, à organiser une loterie composée de 800,000 billets à un franc, dont le produit doit être affecté à l'échévement de la statue de la Liberté offerte par la France aux Etats-Unis, et à placer ces billets dans tous les départements. »

Ce n'est donc pas assez que la France, sous Louis XVI, ait contribué si grandement à fonder la liberté des Etats-Unis, il faut encore lui fonder des statues. Ne serait-il pas plus rationnel que ce fussent les

Etats-Unis qui offrissent à la France une marque de leur reconnaissance ?

D'un autre côté, la loi condamne la loterie, et un certain nombre de préfets refusent leur autorisation à des loteries catholiques de bienfaisance.

Il paraît qu'il y a loterie et loterie.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Lille a été appelé à se prononcer sur un vœu proposé ayant pour objet d'interdire la sortie des processions.

Le vœu a été rejeté par 14 voix contre 13 ; il y a eu trois abstentions, parmi lesquelles celle du maire, M. Jules Dutilleul, sénateur, nuance centre gauche.

LE BANQUET DES MARTYRS.

Les communards amnistiés organisent à Belleville un banquet pour l'anniversaire du 21 mai, qui aurait été une victoire pour eux, prétendent-ils, s'ils n'avaient pas été vendus par les hommes de M. Thiers.

On y portera des toasts « aux martyrs du devoir. »

Nous apprenons d'une source autorisée que la France s'inquiète énormément de l'arrivée de M. Layard à Constantinople. M. Layard, en effet, n'est pas seulement porteur pour le Sultan d'une proposition d'emprunt ayant pour but de donner satisfaction aux prêteurs anglais et d'oublier les créanciers français. Sa mission principale est de proposer à la Porte la concession définitive, pendant 99 ans, de la possession de l'île de Chypre moyennant avance par l'Angleterre d'une somme de 5 millions de livres sterling, sur le tribut annuel fixé dans le traité anglo-turc du 4 juin 1878.

Le *Journal de l'Aisne*, organe des partis de droite, publiait samedi dernier les informations qui suivent :

« Nous apprenons de la façon la plus certaine que M. le marquis de Saint-Vallier, père de l'honorable ambassadeur de France à Berlin, s'est nettement et publiquement prononcé contre les projets anti-libéraux et insensés de M. Jules Ferry. Il a déclaré qu'il ne lui convenait pas d'approuver ces projets, et il en a donné une preuve palpable, lui, maire républicain de Coucy-les-Eppes, en proposant à la signature de ses amis et même, nous dit-on, de ses administrés, une pétition adressée aux Chambres pour leur demander de repousser les lois déposées par le ministre de l'instruction publique.

« M. le marquis de Saint-Vallier n'aurait même pas dissimulé que le comte son fils partageait sa manière de voir sur les imprudences, les exagérations et les excès des radicaux !

« La lumière, on le voit, se fait dans tous les esprits sages. Nous accueillons ces symptômes avec une satisfaction absolue, et nous ne saurions trop féliciter M. le marquis de Saint-Vallier d'avouer aussi hautement qu'il s'était mépris sur les tendances de ceux que les conservateurs ont combattus au 16 Mai 1877. »

Etranger.

Une polémique assez vive est engagée en ce moment entre le *Journal de Genève* et le *Journal de Saint-Petersbourg*, sur une question brûlante, l'extradition des régicides.

La presse suisse a la prétention de repousser cette extradition sous le prétexte que le régicide n'existe pas dans les lois de la Confédération et qu'il est un crime politique.

C'est là un argument puéril et contraire au bon sens.

Si le crime de régicide n'existe pas dans les lois suisses, la raison en est bien simple, c'est que la Suisse n'a pas de souverains.

Mais en somme le régicide est un assassinat. Que le meurtre soit commis contre un simple particulier ou contre un souverain, il est toujours un meurtre. Au point de vue du droit, c'est le même crime.

La loi suisse punit l'assassinat, comme toutes les autres législations. Comment peut-

on soutenir qu'une tentative de meurtre dirigée contre un souverain n'est pas un crime de droit commun, par ce seul fait que ce souverain porte une couronne ? Les souverains n'auraient donc pas le droit de vivre aussi bien que les autres hommes ?

En présence d'une demande d'extradition, le gouvernement à qui elle est adressée n'a pas à rechercher les mobiles du crime ou la qualité de la victime, mais simplement la question de fait, s'il y a eu ou s'il n'y a pas eu attentat ?

Supposons que Hœdel et Nobiling se soient réfugiés en Suisse après leur tentative d'assassinat ; croit-on que le gouvernement fédéral aurait pu refuser l'extradition sous prétexte que la victime était un souverain au lieu d'être un simple particulier ?

C'est une thèse impossible à soutenir. En dehors des cas de guerre civile et d'émeute, l'assassinat, qu'il ait pour motif une haine politique ou une haine particulière, reste toujours un crime de droit commun, et, comme tel, punissable sous toutes les législations.

D'après les dernières dépêches, on peut considérer la guerre anglo-afghane comme finie.

A cette heure, Yacoud-Khan, émir de Caboul, est au camp anglais de Gondamak, où le général Browne l'a reçu avec de grands honneurs, et il a demandé à conclure la paix.

Une dépêche du *Standard* indique, comme conditions de la paix, une cession de territoire sur le versant sud des montagnes. L'Angleterre ne reçoit ni Candahar, ni Jellalabad ; mais elle étend sa domination jusque dans la vallée de Khouram. Elle obtient ainsi ces fameuses « frontières scientifiques » dont parlait lord Beaconsfield.

Le règlement de cette question de l'Afghanistan va permettre à la Grande-Bretagne de porter toute son attention et ses efforts du côté du Cap, où la guerre avec les Zoulous inspire encore des inquiétudes.

RUSSIE. — On écrit de Saint-Petersbourg, 25 avril-7 mai :

« Dans un discours qu'il a prononcé à la réception des commandants de troupes de l'arrondissement militaire, le gouverneur général a dit que le devoir le plus sacré des chefs militaires est de bien connaître l'esprit des troupes, afin de prévoir les événements possibles dans les temps troublés.

« L'ordre et la sécurité publiques reposent sur la discipline de l'armée et sur son dévouement à la patrie et à son souverain.

« Le général a terminé par les paroles suivantes :

« Dieu nous a permis de remporter une éclatante et complète victoire sur l'ennemi extérieur. J'ai la conviction, messieurs, qu'avec votre dévouement inébranlable nous parviendrons à vaincre l'ennemi intérieur, dût cette victoire se faire longtemps attendre. »

« Le *Novoie Vremia* annonce que l'aide de camp général de Sviatopolk-Mirsky, secrétaire d'Etat du lieutenant de l'empereur au Caucase, ne retournera plus à son poste à Tiflis, et qu'il est parti pour l'étranger pour un temps illimité.

« D'autre part, on informe le *Golos*, à la même date, que le général Kaufmann, chef de l'intendance générale de l'armée, sera nommé chef du corps des ingénieurs militaires, en remplacement de l'aide de camp général Tolleben.

« Le *Golos* attribue une grande importance à ce mouvement dans le haut personnel administratif. »

Le bruit court à Constantinople que la question égyptienne serait réglée à la suite d'un compromis entre le khédivé, d'une part, et les gouvernements français et anglais, d'autre part.

Chronique militaire.

Les officiers-élèves de l'Ecole militaire supérieure quitteront Paris à la fin du mois pour exécuter les travaux extérieurs, sous la direction du général Lewal, commandant l'Ecole.

Une commission présidée par M. le général Aymard, gouverneur de Paris, a réglé minutieusement, en une série de

longs tableaux, la tenue de campagne des officiers et de la troupe pour toutes les armes. Cette réglementation vient de paraître dans le Journal militaire officiel.

L'Avenir militaire fait ressortir, non sans raison, le caractère peu pratique des dispositions nouvellement adoptées. Il est dit qu'en France, dans la question de l'habillement des troupes, on n'arrivera jamais à une solution satisfaisante. Pourtant, combien de commissions s'en sont occupées depuis huit ans! Et quelles études ont été faites à cet égard au ministère de la guerre!

La distribution solennelle des nouveaux drapeaux ne pourra s'effectuer qu'au commencement de l'automne, lorsque les manœuvres seront terminées. Il ne serait guère possible de faire venir plus tôt à Paris les députations de tous les corps de troupes de France, qui devront recevoir les nouveaux drapeaux des mains du Président de la République. C'est dans la même forme qu'a eu lieu en 1852 la remise des drapeaux aux troupes par le prince-président.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Courses de Verrie-Saumur.

DIMANCHE 22 JUIN 1879.

L'hippodrome de Verrie est situé à 6 kilomètres de Saumur.

PROGRAMME.

PRIX DU CHATEAU DE MARSON (Course de haies. — Gentlemen). — Un objet d'art, offert par M. Baillou de la Brosse, et les entrées au premier; une caisse de Château-Yquem, offerte par M. le comte de Lur Saluces au second, pour chevaux de chasse ou de promenade, domiciliés à Saumur quinze jours avant la course, et n'ayant pas, en 1879, pris part à une course publique autre que celles réservées aux chevaux de chasse. Entrée: 20 fr. Poids commun: 70 kil. Distance: 1,800 mètres environ.

PRIX DES VENEURS (Hunt and Military. — Steeple-Chase. — Gentlemen). — 500 fr. pour chevaux de chasse et de promenade et pour tous chevaux à réclamer pour 2,500 fr. Entrée: 50 fr.; moitié au premier, moitié au second. Poids commun: 68 kil. Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. Distance: 3,000 mètres environ.

PRIX DU PARC (Course de haies. — Handicap. — Gentlemen et Jockeys). — 1,000 fr. pour tous chevaux. Entrée: 50 fr.; moitié forfait, s'il a été déclaré. Les entrées au second. Tout gagnant, après la publication des poids, prendra 3 kil. de surcharge. Les jockeys prendront 4 kil. de surcharge. Distance: 2,500 mètres environ.

PRIX DU FAGOT (Course de haies. — Gentlemen). — Un objet d'art pour chevaux de chasse et de promenade, engagés ou qualifiés pour le Prix du Château de Marson (le gagnant excepté), montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné une course quelconque. Entrée: 20 fr. au premier. Poids libre. Distance: 1,300 mètres environ.

PRIX DE VERRIE (Steeple-Chase. — Handicap. — Gentlemen et Jockeys). — 2,000 fr. pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée: 150 fr.; forfait, 30 fr., s'il a été déclaré. La moitié des entrées au second. Tout gagnant de la journée prendra 5 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. Distance: 4,000 mètres et vingt obstacles environ.

Engagements pour les Prix des Veneurs, du Parc et de Verrie chez M. Mérelle, 4, place de la Concorde, à Paris, le mardi 8 juin, avant midi.

Publication des poids le jeudi 5 juin. Déclaration de forfaits jusqu'au mardi 17 juin, avant midi.

Engagements pour les Prix du Château de Marson et du Fagot le jeudi 19 juin, avant midi, chez M. G. Guinebert, 8, rue d'Alsace, à Saumur.

Les Commissaires:

Emile PROUST, PiéTU, Georges GUINEBERT.

Administration.

Présidents honoraires: M. le général L'Hôte et M. le Sous-Préfet.

Président: M. Emile Proust.

Vice-président: M. le commandant PiéTU.

Secrétaire-trésorier: M. Georges Guinebert.

Commissaires: MM. de Semailsons, d'Hédouville, de Lur Saluces, de Vaulogé, Lambrecht, de Saint-Maur, Bœderer.

Pour tous renseignements et pour les souscriptions, s'adresser chez M. G. GUINEBERT, rue d'Alsace, 8, à Saumur.

NOUVELLE CRUE DE LA LOIRE.

Une crue se manifeste sur la Loire.

On présume que le maximum sera de 2^m 25 à Orléans, et qu'il aura lieu le 13, vers midi.

On pense que la crue atteindra, dans le département d'Indre-et-Loire, les hauteurs indiquées ci-après:

A Amboise, 3^m 45, le 14, vers 6 heures du matin.

A Tours, 2^m 87, le 14, vers midi.

A Langeais, 3^m 07, le 14, vers 6 heures du soir.

Aucune crue n'est annoncée, quant à présent, sur le Cher, la Creuse et la Vienne.

Compagnie des Charentes. — Nous sommes heureux d'annoncer aux obligataires de la Compagnie des Charentes qu'ils vont recevoir une nouvelle répartition de 24.60 par obligation.

Un calcul intéressant des liquidateurs établit que l'ensemble des répartitions, y compris celle annoncée, portera à 274 fr. le dividende distribué, chiffre supérieur à celui coté par ces titres au moment où les liquidateurs sont entrés en fonctions.

D'après ces mêmes calculs, il resterait encore 26 fr. à verser pour compléter le dividende définitif.

L'affaire en litige entre les porteurs de bons et d'obligations est venue la semaine dernière devant le tribunal de commerce, mais elle a dû être renvoyée à une prochaine audience, par suite de l'absence de l'avoué de l'une des parties.

On sait que les porteurs de bons émettent la prétention d'être remboursés au pair.

Il est à souhaiter qu'un jugement prochain règle la situation réciproque des parties.

Demain mercredi, M. MAUBANT, de la Comédie-Française, jouera *Louis XI* au Grand-Théâtre d'Angers.

La foire de Brissac, qui se tient ordinairement le 4^e jeudi de chaque mois, aura lieu cette année le mercredi 24 mai, veille de l'Ascension.

POITIERS. — Les Frères que le conseil municipal de Poitiers avait expulsés de l'école communale de Saint-Hilaire ont ouvert une école libre, lundi 5 mai, dans le faubourg de la Tranchée. Dès ce jour-là, cent vingt de leurs anciens élèves ont repris leurs cours. Aujourd'hui ils en ont cent quatre-vingt-cinq sur deux cents qu'ils avaient auparavant. L'instituteur laïque compte à peu près une vingtaine d'élèves, dont cinq seulement ont quitté leurs anciens maîtres! Il est probable que l'enseignement laïque n'aura pas à se glorifier beaucoup de sa maigre conquête.

On lit dans le *Publicateur de la Vendée*:

« Dimanche, 4 mai, deux honorables citoyens de Saint-Maurice se sont présentés, chapeaux bas, devant leur magistrat, le priant humblement de vouloir bien légaliser les signatures de ses administrés, sur deux feuilles de pétition. Refus énergique de M. Casimir »

« En vain, on lui objecte qu'il n'a pas le droit de refuser, qu'il y a à cet égard des instructions de M. le préfet, on propose de les lui lire, on essaie de lui faire comprendre que la plus mauvaise volonté ne peut exiger plus que l'apposition des signatures en sa présence, etc. M. Casimir n'entend rien! »

« Pour un canon il ne consentirait pas à légaliser les signatures de *quies gars*. — Et il met à la porte ces vilains pétitionnaires qui viennent réclamer la liberté au nom de la République. Voilà où en est le droit de pétition à Saint-Maurice-le-Girard. »

On écrit d'Avignon à l'*Union nationale*, au sujet du nouveau préfet des Deux-Sèvres:

« On ne sait comment expliquer la nomination du citoyen Jules Barrême (d'Avignon) au poste de préfet des Deux-Sèvres. Comment lui, légitimiste et cléricale, qui faisait crier: Vive le Roi! en 1873, dans un cercle royaliste de Marseille, à ses compatriotes venus en pèlerinage à N.-D. de la Garde, a-t-il pu devenir préfet républicain? »

« C'est ce qu'on ne peut expliquer que par la récente admission dans les rangs de la franc-maçonnerie du citoyen Barrême lui-même et de son père, ancien marguillier de Saint-Pierre-d'Avignon et ancien économiste des hospices de cette ville. »

LAVAL. — On lit dans l'*Avenir de la Mayenne*:

« La lumière électrique a fait son apparition jeudi sur nos promenades. »

« M. Galereau, chimiste à Laval, s'est servi du système Jablochhoff, employé pour l'éclairage de l'avenue de l'Opéra à Paris. »

« Dans le petit square du cercle de l'Union, il a établi une locomobile de la force de six chevaux, actionnant les machines électriques, pour quatre foyers: deux à globes opaques sur les promenades et deux à globes clairs au-devant de la façade de la mairie. »

« L'éclairage produisait son plein effet à neuf heures, et au sortir du concert, vers minuit et demi, on constatait la différence énorme de cette clarté à celle du gaz. »

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 11 mai 1879.

Versements de 76 déposants (14 nouveaux), 12,771 fr. 85 c.

Remboursements, 9,524 fr. 02 c.

Théâtre de Saumur.

DIRECTION CHAVANNES.

JEUDI 15 Mai 1879.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE donnée par

M. MAUBANT

Sociétaire de la Comédie-Française.

LOUIS XI

Drame historique en 5 actes, de Casimir DELAVIGNE.

M. MAUBANT remplira le rôle de Louis XI.

Distribution: Louis XI, M. MAUBANT; le duc de Nemours, M. CANDE; Coitier, M. BOLNAY; François de Paule, M. VIALDY; Coimines, M. DERIEUX; le comte de Dreux, M. BRIZARD; Olivier le Daim, M. BRÉLET; Tristan, M. LAUZON; Marcel, M. DACHEUX; le Dauphin, M. GÉRALD; Marie, M. VASSEY; Marthe, M^{lle} JENNY ROSE.

Chevaliers, bourgeois, Ecossais, soldats, paysans, etc., etc.

Bureaux à 7 h. 1/4; rideau à 7 h. 3/4.

Le prix des places ne sera pas augmenté.

S'adresser pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Marché de Saumur du 10 mai.

Blé nouv. (l'hl.)	Huile chene	50	—
Froment (l'hl.) 77	Huile de lin	50	—
Halle, moy. 74	Graine tréfle	50	—
Seigle . . . 75	— Luzerne	50	80
Orge . . . 65	Foin (dr. c.)	780	70
Avoine bar. 50	— Luzerne	780	65
Fèves . . . 75	Paille	—	38
Pois blancs . 80	Amandes	—	50
— rouges . 80	Cire jaune	—	195
Graine de lin. 70	Chanvres 1 ^{re}	—	38
Farine culas. 157	— qualité (52 k. 500)	—	41
Chenevis . 50	— 2 ^e	—	38
Huile de noix. 50	— 3 ^e	—	35

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	à 100
Id. 1877.	2 ^e id.	à 70
Ordin. envir. de Saumur 1877.	1 ^{re} id.	à 65
Id. 1877.	2 ^e id.	à 60
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id.	à 65
Id. 1877.	2 ^e id.	à 60
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id.	à 60
Id. 1877.	2 ^e id.	à 55
La Vienne, 1877.	1 ^{re} id.	à 45

ROUGES (2 hect. 30).

Souray et environs, 1877.	1 ^{re} qualité	à 110
Id. 1878.	2 ^e id.	à 100
Champigny, 1878.	1 ^{re} qualité	à 170
Id. 1877.	2 ^e id.	à 110
Id. 1877.	1 ^{re} id.	à 80
Id. 1877.	2 ^e id.	à 70
Varrains, 1877.	1 ^{re} qualité	à 100
Varrains, 1878.	2 ^e id.	à 100
Bourgeuil, 1878.	1 ^{re} qualité	à 115
Id. 1877.	2 ^e id.	à 100
Id. 1877.	1 ^{re} id.	à 130
Id. 1877.	2 ^e id.	à 100
Restigné 1878.	1 ^{re} qualité	à 100
Id. 1877.	2 ^e id.	à 95
Chinon, 1878.	1 ^{re} id.	à 95
Id. 1877.	2 ^e id.	à 80
Id. 1877.	1 ^{re} id.	à 80
Id. 1877.	2 ^e id.	à 85

Faits divers.

Le temps. — Il fait très-froid à Nîmes et la neige tombe à gros flocons dans la campagne. Les agriculteurs sont consternés.

Il en est de même dans la Haute-Loire.

On télégraphie de Berne que le temps continue à être des plus mauvais, le thermomètre a baissé, les bourrasques de pluie inondent les plaines, les Alpes sont couvertes de nouvelles couches de neiges. Il en est tombé plus d'un mètre sur le Saint-Gothard; le passage est de nouveau intercepté en raison des fréquentes avalanches qui roulent au bas de la montagne.

Un singulier incident s'est produit dimanche au théâtre de Valenciennes, où l'on donnait l'*Assommoir*.

L'affiche annonçait que l'ouverture des bureaux aurait lieu à sept heures et la représentation à sept heures et demie.

Tandis que le rideau se levait à l'heure annoncée, les portes du théâtre restèrent sinon

fermées, du moins à peine ouvertes — il fallait passer un par un au contrôle, — de sorte que la moitié des spectateurs ne virent pas le premier acte.

C'est alors que le commissaire central intervint et invita les artistes à recommencer ce premier acte.

Ce qui fut fait.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. Rogou et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, sursauts, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcères, rations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse, 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Würzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:

Cure N° 76,448: Depuis cinq ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescière m'a sauvé la vie. — ERNEST GATTE, musicien au 63^e de ligne, Verdun. — Dartres: M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55 ans) toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49,811: M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnie, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — Cure N° 56,935: Barr (Bas-Rhin), 4 juin. — Monsieur, La Revalescière Du Barry a agi sur moi merveilleusement; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'aime, comme celle de la jeunesse; mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est redevenu admirable, et un catarrhe et névralgie à la tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, propriétaire. — N° 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 56 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et soumet rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TExier; J. RUSSON, épicière, qual de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BREAULT-DELAGREE — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 MAI 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	79	20		Crédit Foncier colonial	380			Canal de Suez	732		6 25
2 % amortissable	81	45		Crédit Foncier, act. 500 f.	703		3 75	Crédit Mobilier esp.	877	50	5
1 1/2 %	110			Obligations foncières 1877	378	50		Société autrichienne	375		5
5 %	119	35		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	684	10		OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	518			Crédit Mobilier	488	50		Orléans	380		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	440			Crédit foncier d'Autriche	640	1 25		Paris-Lyon-Méditerranée	376	75	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514	50		Est	708	75	1 25	Est	378	50	
1865, 4 %	532	50		Paris-Lyon-Méditerranée	1437	50		Nord	582		
1869, 3 %	410			Midi	879	75	2 75	Ouest	378		
1871, 3 %	407			Nord	1498	75	1 25	Midi	377		
1875, 4 %	519			Orléans	1184	50	2 50	Paris (Grande Ceinture)	374		
1876, 4 %	516			Ouest	763	50	2 50	Paris-Bourbonnais	377		
Banque de France	3030			Compagnie parisienne du Gaz	1867	50	2 50	Canal de Suez	565		
Comptoir d'escompte	798	75		C. gén. Transatlantique	584	50					
Crédit agricole	430										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
 (Service d'hiver, 9 décembre).
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
 8 — 56 — — omnibus-mixte.
 1 — 23 — — soir, omnibus-mixte.
 4 — 10 — — — express.
 7 — 15 — — — omnibus.
 10 — 37 — — (s'arrête à Angers).
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.
 8 — 31 — — omnibus.
 9 — 40 — — — omnibus-mixte.
 12 — 40 — — — express.
 4 — 44 — — soir, omnibus-mixte.
 10 — 38 — — — omnibus-mixte, express-poste.
 Le train partant d'Angers à 5 h. 25 du soir arrive à Saumur à 6 h. 50.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, près l'Eglise

SAUMUR

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour HOMMES et ENFANTS

Très-bien cousus et moitié moins chers que chez les tailleurs.

Redingotes et Habits noirs pour Mariés.

SPECIALITÉ DE VÊTEMENTS POUR LES COMMUNIONS

Pantalons et Gilets blancs, Brassards.

MARKETTES et VESTONS, alpaga noir très-brillant et très-solide de noir.

COSTUMES COUTIL GRIS, entièrement décati et ne se rétrécissant pas à l'eau. — VÊTEMENTS DE TRAVAIL. — CHEMISES.

UNIFORMES CONFECTIONNÉS pour l'Institution Saint-Louis.

CHAPEAUX feutre noir pour Hommes et pour Enfants, 50 0/0 moins chers que dans les spécialités. — CASQUETTES en tous genres. — KEPIS et CASQUETTES pour collégiés et pensions.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

LE PARC DE VARRAINS

Entièrement clos de murs, joignant de trois côtés des chemins. Superficie de 8 hectares 8 centiares. S'adresser à M. CASTILLE, propriétaire à Vivy, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (252)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le samedi 17 mai 1879, à midi, En l'étude de M^e LAUMONIER,

DE TROIS CRÉANCES

Dépendant de la faillite veuve De Fos-Letheuille et fils, et s'élevant à... 30,822 fr. 59 c.

Mise à prix : mille francs. La vente a été ordonnée par jugement du tribunal de commerce de Saumur, du 9 décembre 1879.

S'adresser à MM. GUÉRAIN, PROUST et MULLOT, syndics de la faillite, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (245)

Etude de M^e CHILLAUD, notaire à Neuville (Vienne).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN GRAND HOTEL MEUBLÉ

Appelé **Hôtel de France**, Situé à Neuville, près de la place du marché.

Station importante de la ligne de Poitiers à Saumur et bifurcation de celle de Poitiers à Bressuire.

Tous les dimanches, marché très-important.

Cet hôtel, nouvellement construit, possède une très-bonne et nombreuse clientèle.

Jouissance de suite.

Facilités pour le paiement du prix.

S'adresser, pour traiter : 1^o à M. MASSON, propriétaire, ancien notaire à Neuville; 2^o audit M^e CHILLAUD, notaire. (253)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, Après le décès de M^{me} Pellé, A Saumur, montée du Fort, n^o 6, Le mercredi 14 mai 1879, à une heure de relevée.

Armoire, commode, chaises, bois de lit, tables, guéridons, matelas, couettes, traversins, oreillers, glaces, cadres, vaisselle, batterie de cuisine, vestiaire, bois de chauffage, bouteilles vides;

Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets. Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (254)

A VENDRE

UN BEAU JARDIN

De 14 ares environ, clos de murs, situé à l'entrée du Pont-Fouchard, pavillon dans le jardin.

S'adresser au bureau du journal.

JOLIE MAISON

AVEC JARDIN

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Impasse de la Maréchalerie.

S'adresser à M^{me} CLÉMENTINE, 11, rue du Pavillon. (226)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation,

Rue de l'Hotel-Dieu, n^o 1.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 4,

Actuellement occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

BELLE MAISON

Rue d'Orléans, 73, à Saumur.

Cette maison comprend : salle à manger, salon, cuisine, plusieurs chambres à coucher, à feu, au premier et au deuxième étages, cabinets de toilette, greniers sur le tout;

Cour, écurie, remise, pompe et caves.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

VINS VIEUX ET NOUVEAUX

Rouges et blancs.

Provenant de la Tour-de-Méniv.

S'adresser à M. MORREAU-BARRIER, propriétaire, 13, rue de l'Ancienne-Messagerie, Saumur. (94)

LES NÉGOCIANTS EN VINS ayant de grands stocks en moussoux, façon champagne, pour l'exportation, à des conditions très-avantageuses, peuvent soumettre leurs prix et adresser des échantillons à M. E. HAMILTON, à Marseille.

TONDEUSE DE GAZON

M. ROY, horticulteur, rue Verte, à Saumur, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de faire venir une tondeuse. Il se charge de couper les gazons à l'abonnement ou à l'heure.

UN MÉNAGE demande une place : l'homme comme jardinier et la femme comme cuisinière et s'occupant de la basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

En vente chez tous les libraires :

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par le même.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Énéide).

Un volume, l'Iliade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssée : 2 fr. 50 c. Les deux volumes ensemble : 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GOBET.